

Des outils d'évaluation des risques pour les TPE

Porté par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-Osha), le projet Oira a pour vocation d'aider les petites entreprises dans leur démarche d'évaluation des risques. En France, six applications sectorielles disponibles en ligne ont déjà été élaborées.

LE PROJET est déployé depuis 2011 par l'Agence européenne pour la santé et sécurité au travail (EU-Osha). Baptisé Oira – pour *Online interactive risk assessment* –, il a été conçu pour aider les 20 millions de petites et très petites entreprises européennes à améliorer la sécurité et la santé de leurs travailleurs. Son objectif : permettre à ces entreprises d'évaluer les risques grâce à une application web conviviale et libre d'accès. Les TPE-PME sont, pour la plupart, des structures qui ne disposent pas en interne de compétences dédiées en santé et sécurité au travail. Elles ne se sentent pas toujours armées pour répondre à leur obligation d'évaluation des risques.

S'inspirant d'un dispositif néerlandais d'évaluation des risques dénommé RI&E, les outils interactifs Oira en ligne sont des applications sectorielles. Elles sont 182 à ce jour à avoir été produites au niveau européen par 18 pays. En France, ces outils sont développés notamment par l'INRS et les Carsat. Ils permettent aux entreprises de réaliser leur évaluation des risques, d'éditer leur document unique et de définir un plan d'actions.

« Les TPE-PME ont besoin qu'on leur parle des risques professionnels dans un discours contextualisé, en rapport avec leur activité, et débouchant sur des mesures opérationnelles », explique Olivier Le Berre, chef du département Études, veille et assistance documentaire à l'INRS. C'est pourquoi Oira propose une approche par métier plutôt que par risque. Les outils sectoriels sont d'ailleurs souvent conçus en lien avec les fédérations professionnelles. Ces dernières contribuent à l'identification des risques et à l'adaptation du langage à la culture métier, et constituent des partenaires essentiels pour promouvoir les outils auprès des chefs d'entreprise.

Un outil de première approche de la prévention

« Oira Transport routier, destiné aux entreprises effectuant du transport routier de marchandises conditionnées, est sorti en 2013. Il s'agit du premier outil de ce type testé en France, où il existait déjà un guide INRS construit sur une approche métier, dans lequel le découpage de l'évaluation des risques était effectué par phase d'activité », évoque Marc Malenfer, à l'époque chargé de mission pour le développement de la prévention dans les TPE et PME à l'INRS. De nouveaux outils concernant la restauration et les garages automobiles et poids lourds sont mis au point en 2014, puis le commerce non alimentaire en 2016. Deux ans plus tard, une mise à jour de l'application dédiée à la restauration intègre l'hôtellerie. Enfin, en 2019, c'est au tour du secteur du soin et de la prothèse ongulaire de bénéficier d'un tel outil.

Tous sont intégrés à un dispositif plus large visant les secteurs concernés : partenariats avec des relais, supports de communication sectoriels, aides financières, page web sur le site de l'INRS, dépliants d'interpellation, mailings, fiches solutions... « En France, Oira n'a pas vocation à être exhaustif sur l'ensemble des risques qui peuvent être présents dans une entreprise. C'est un outil de

première approche de la prévention adapté aux TPE, centré sur les principaux risques du métier », précise Olivier Le Berre. Il s'agit de mettre le pied à l'étrier. Dans d'autres pays d'Europe, la philosophie est parfois tout autre et la construction de l'application différente.

« L'EU-Osha a constitué un réseau, avec un interlocuteur représentant chaque pays utilisateur, afin de discuter des améliorations à apporter à l'outil. Un processus d'amélioration continue via la communauté s'est ainsi mis en place », reprend Marc Malenfer.



© Gael Kerbaol/INRS

Lorsqu'un pays crée un outil Oira sur un métier, l'Agence peut prendre en charge la traduction afin de mutualiser les contenus. Ainsi, l'outil français sur le transport routier a servi à élaborer les versions portugaise, finlandaise et catalane. Depuis 2016, Oira offre la possibilité de créer des sessions tests et d'essayer l'outil sans s'inscrire.

Coup d'accélérateur

« Aujourd'hui, Oira s'inscrit pleinement dans le programme TPE-PME de la branche Accidents du travail-maladies professionnelles de la Sécurité sociale. Un coup d'accélérateur doit être donné. S'appuyant sur l'analyse de la sinistralité, la Cnam a identifié quarante secteurs cibles, indique Olivier Le Berre. Sur la période 2018-2022, nous prévoyons la construction et le déploiement d'une offre de service TPE pour une trentaine de métiers, représentant 55 % des TPE et 58 % des salariés. » Une fois encore, il s'agit de proposer une offre globale, dont Oira et l'évaluation des risques constitueront la colonne vertébrale. D'ici 2021, des applications Oira seront disponibles pour le déménagement, le transport routier de voyageur, le transport sanitaire, les activités de bureau, les soins esthétiques, la collecte de déchets, le tri et le traitement des déchets, la boucherie et la poissonnerie, l'imprimerie ou encore l'aide à domicile. ■

Grégory Brasseur